DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours de créateurs 2018

NOM/ PRENOM :

NOM ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITE :

CONTACTS (Téléphone et emails) :

PRESENTATION DU THEME

Depuis 2015, le comité Miss Nouvelle Calédonie offre la possibilité aux créateurs locaux de réaliser des créations pour l'élection Miss Nouvelle Calédonie. Pour se faire, il organise un concours de Créateurs.

Cette année le Comité Miss Nouvelle Calédonie souhaite valoriser le métissage ethnique et culturel qui caractérise la richesse du pays.

Le Comité met un point d'honneur à la protection de notre magnifique lagon et de notre planète. Le comité mettra à disposition différentes matières et tenues portées lors des élections précédentes. Il vous sera demandé d'utiliser une ou plusieurs pièces des tenues pour composer votre création. Tout autant de matières, de couleurs, de styles afin de valoriser le métissage de notre territoire.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Concept de l'entreprise :

Description de la création (influence) :

Type de matières utilisées :

Autre :

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Apport différenciant et / ou innovant de votre concept :

Comment choisissez-vous vos matières premières (salons professionnels, entreprises textiles, magasins spécialisés, autres…) ?

Mode et lieux de fabrication :

Comment avez-vous eu connaissance du concours ? (plusieurs choix possibles)

- ☐ Site Internet
- ☐ Réseaux sociaux : facebook
- ☐ Réception e-mail/ courrier
- ☐ La Presse
- ☐ CCI
- ☐ CMA
- ☐ Partenaires ? lesquel ?
- ☐ Bouche à oreille
- ☐ Autre (précisez) :

DATES A RETENIR

Présentation de croquis : avant le 20 juin 2018
Dépôt de la Création finale : 20 Août 2018
Election Miss Nouvelle Calédonie 2018 : 15 septembre 2018

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES CREATEURS 2018

La présente charte est ainsi rédigée pour permettre le bon fonctionnement du concours des créateurs pour l'élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2018. Il est aussi le référent des grands axes que chaque créateur devra respecter.

Préambule

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie est une association de type Loi 1901 et se situe en dehors de toutes idéologies philosophiques, religieuses ou politiques. Il est libre et indépendant. Ses activités sont à caractère social, culturel, artistique et humanitaire.

Article 1 - Vie associative et relations extérieures

> Tout membre s'engage moralement à conserver un esprit associatif et collectif dans le respect de chacun.

> Afin de protéger le droit de l'image de chacun, toutes photographies ou vidéos prises à titre privé concernant le comité, la miss, les dauphines et les candidates, ne pourront être diffusées sans l'autorisation écrite du bureau.

Article 2 – Engagements du créateur

Tous les créateurs, quelle que soit leur qualité, sont tenus d'assurer pleinement les fonctions ou les responsabilités qui leur seront confiées. Ils doivent être exemplaires afin d'assurer le bon fonctionnement et la réputation de l'association. Ils participent aux réunions à chaque fois qu'ils sont convoqués, en cas de force majeure, la participation via un mode de communication tel que SKYPE pourra être envisagée.

Le créateur s'engage à tenir informer le Comité Miss Nouvelle-Calédonie des évolutions de son travail en respect de la charte jointe en annexe.

Les créateurs s'engagent à fournir un croquis avec les matières qu'ils utiliseront.

Il devra présenter au plus tard la tenue finalisée le **20 Août 2018** et faire valider par le bureau du Comité Miss Nouvelle-Calédonie.

Les créateurs s'engagent à être présents le soir de **l'élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2018 le samedi 15 Septembre 2018** à l'Arène du Sud de Païta afin d'assurer la préparation et la présentation de leurs créations. Les créateurs s'engagent à pallier, sur place, tout défaut de fabrication en ayant un kit de retouche.

Aucune mise en valeur de la marque du créateur ne sera tolérée sur les tenues créées.

En cas d'impossibilité, il appartient au créateur empêché de prévenir et de donner pouvoir à un autre collaborateur à compétences égales.

Si toutefois l'engagement n'est pas respecté, le comité est susceptible de poursuivre ou de demander une indemnité pour non-respect de la clause.

Article 3 - Engagements du Comité Miss Nouvelle-Calédonie

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie s'engage à valoriser l'ensemble des créateurs via ses actions de communication liées au pôle mode.

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie s'engage à négocier avec son parrain média télévision,

CALEDONIA, un temps d'antenne qui sera spécifiquement consacré aux coulisses des stylistes participant au tableau Créations de Miss NC 2018 en amont de la soirée d'élection.

Lors du passage du Modèle, l'établissement ou l'atelier ou le nom du créateur ou de sa marque sera cité par le présentateur de la soirée. Sous réserve que tous les créateurs aient fourni les éléments une semaine avant l'élection le 15 septembre, le présentateur pourra énoncer une brève description de chaque tenue. Pour une raison d'équité, le présentateur décrira toutes ou aucune des tenues.

Le ou la Gagnant (e) remportera un chèque de 200.000 F.CFP

Le Comité Miss France organisant depuis 2017 un concours de créateurs impliquant tous les comités régionaux, le Comité Miss Nouvelle-Calédonie s'engage à fournir à tous les créateurs le cahier des charges de Miss France dès sa réception. De ce fait, le Comité Miss Nouvelle-Calédonie ne peut pas garantir à ce jour que la création gagnante à l'élection Miss Nouvelle-Calédonie 2018 soit celle qui sera portée à l'élection de Miss France.

Néanmoins, le Comité Miss Nouvelle-Calédonie assure que le ou la gagnant(e) deviendra le styliste officiel pour la confection de la robe Créateur de Miss NC 2018 à l'élection de Miss France 2019. Une campagne auprès des médias locaux sera programmée.

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie offre deux billets d'entrée non nominatifs aux créateurs sélectionnés pour assister en direct à l'élection Miss Nouvelle- Calédonie 2018.

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie sortira un calendrier 2019 avec une mise en avant des créations créer pour le soir de l'élection.

Article 4 - Clauses de confidentialité

Les créateurs s'engagent à conserver de la façon la plus stricte, la discrétion la plus absolue sur l'ensemble des renseignements recueillis à l'occasion de rencontres internes et externes concernant directement le Comité Miss Nouvelle-Calédonie.

Jusqu'à l'élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2018, le travail des créateurs se doit de rester totalement confidentiel.

Le non-respect de cette clause de confidentialité peut faire l'objet d'une convocation par le Bureau qui décidera de la suite à donner.

CHARTE DES CRÉATIONS 2018

Contexte général :

Le Comité Miss Nouvelle-Calédonie organise au sein même de l'élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2018 pour Miss France 2019, un concours de créateurs, afin de valoriser les créateurs locaux et la diversité culturelle calédonienne.

Cahier des charges :

- Le créateur réalise une robe type gala, pour l'un des tableaux de l'élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2018 le 15 septembre 2018 intitulé : « le défilé des créateurs ».
- Le thème 2018 est **Métissage**. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie regroupe différentes ethnies : mélanésienne, tahitienne, wallisienne, asiatique (Vietnam, Chine, Indonésie, Inde…), arabe, antillaise ….
- Dans le cadre de cette thématique, chaque création devra refléter le Métissage et le mélange ethnique propre à la population de la Nouvelle-Calédonie. Le créateur a obligation de mixer matières, couleurs, styles afin de respecter le thème : Métissage.
- En outre, cette année, le Comité Miss Nouvelle Calédonie souhaite s'engager dans une démarche d'économie circulaire. L'association met à disposition des créateurs un panel de tenues portées lors des précédentes élections de Miss Nouvelle-Calédonie qui pourront être entièrement démontées. Chaque tenue sélectionnée pour le défilé de créateurs devra utiliser au moins une pièce de ces tenues recyclées.
- Un mélange de techniques est autorisé (tissu imprimé, broderie, collage, crochet, etc).
- Le créateur de la tenue est autorisé à s'associer avec un créateur d'accessoires si il en est dépourvu. Nous entendons par accessoires : bijoux, couronnes, chapeaux, sacs, ceintures…
- La réalisation doit être facilement portée, « confortable », la candidate doit être à l'aise dans sa démarche et sa gestuelle. La longueur doit être correcte à l'image d'une robe longue de soirée.
- A l'image d'une Miss, le Comité Miss Nouvelle-Calédonie sera attentif à l'élégance et à la class de la tenue qui doit mettre en valeur le charme et la beauté de la candidate qui la portera.
- La présentation d'un croquis, ou d'une photo de votre création sera exigée pour validation par le Pôle Mode du Comité Miss Nouvelle-Calédonie **avant le 15 juin 2018.**

La création gagnante du concours des créateurs 2018 ainsi que la tenue qui sera créée pour Miss Nouvelle-Calédonie 2018 à l'élection de Miss France 2019 demeureront propriétés exclusives du Comité Miss Nouvelle-Calédonie, tandis que les autres créations seront rendues à leur créateur respectif.

Date de rendu de création finale : 20 Août 2018

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires, *dont l'un est remis au créateur*

Nom : _____ **Prénom** _____

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et être en accord avec les valeurs, principes et engagements visés ci-dessus.

Signature du créateur
Précédé de la mention « Lu et approuvé »